

# MARATHON DE VENDEE - 16 Mai 2015

## Règlement du marathon



Marathon de style libre sur route. Le parcours est homologué par un juge fédéral selon la méthode du compteur Jones norme IAAF.

**L'édition 2015 du marathon de Vendée est une épreuve classante à Label Régional.**

- Peut participer, toute personne ayant au moins 20 ans, respectant les conditions suivantes :
- Licenciés FFA ou FFT(Triathlon) (fournir une photocopie de la licence de l'année en cours).
- Non licenciés FFA ou FFT (fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ; certificat datant de moins d'un an à la date de l'épreuve)

**Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.**

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. *Il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement.*

### CIRCUIT (42,195km)

Départ de Chavagnes-en-Paillers. Itinéraire -90% bitume et 10% sur chemins stabilisés- de très faible dénivelé composé d'une petite boucle de 0,650 km, suivie d'une boucle de 8,471 km puis de deux autres de 16,537 km traversant les communes de Chavagnes en Paillers et des Brouzils ainsi que la forêt de GRASLA.

3 postes de ravitaillement et 2 zones d'épongeage sont installés sur le circuit.

Arrivée au complexe sportif où l'on vous propose consigne, vestiaires et douches.

Départ 7h00  
Délai de course : 6h00  
Fin de la course à 13h00



### ENGAGEMENT

**25 Euros** pour les licenciés FFA\*

(30 € à partir du 27 avril 2015)

**30 Euros** pour les non licenciés FFA \*

(35 € à partir du 27 avril 2015)

\* avec envoi du dossier complet et règlement joint avant le 27 avril 2015.

### DEPART

Consigne ouverte sur site de départ.

**Chaque coureur portera deux dossards, l'un devant, l'autre derrière. Ils devront être apparentés dans leur totalité (y compris les logos des partenaires) sur la globalité du parcours.**

### CLASSEMENTS

Récompenses remises par les Partenaires.

**SCRATCH FEMMES ET HOMMES.**

**VETERAN HOMMES**

**VENDEE (\*)**

(\*)Licenciés : Département du siège du Club.  
Non licenciés : Adresse du domicile

La puce électronique, fournie aux coureurs, est obligatoire pour être classé.

Elle sera fixée au laçage d'une chaussure et devra être restituée à l'arrivée.

### SECURITE

Coureurs et accompagnateurs devront respecter le code de la route. La circulation automobile est réduite aux seuls véhicules officiels et de sécurité dans le sens de la course.

Les signaleurs veilleront, pour votre sécurité, au respect de ces règles.

**Attention :**

**Aucun suiveur n'est autorisé sur le marathon.**

Clause de disqualification par le juge fédéral.

### RECOMPENSES

Au retrait des dossards :

*Affiche de l'épreuve et brioche*

Le jour de la course :

*Article vestimentaire sportif*

*Trophée*